

## COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2021

Le deux novembre 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine PEYLIN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2021

**Présents** : BARNIER Thibaud, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc, BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, MUTTE Chrystelle, PEYLIN Ghislaine, POTIER Jérôme, RICHARD MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, SIAUVE Karine, VELU Béatrice.

**Excusés** : BANVILLET Laurent, BATIER Vincent, GUILLIER François (pouvoir à B.ROUDET).

Le compte rendu de la séance du 05/10/2021 est approuvé à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Marie-Christine MOSCA, adopté à l'unanimité

#### **1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal**

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2021-46	Contrat de cession du spectacle de Noël	Association « Voyage autour de la voix »	850,00 €
2021-47	Contrat de location appartement communal à compter du 01/11/2021		+595,00 €/ mensuel
2021-48	Contrat de cession spectacle Malcom Potter	Collectif Soul Gang	1 500,00 €

#### **2/ Délibération N°2021-91 : Adhésion à la convention de protection sociale pour la prévoyance avec le CDG 38**

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire des conventions de participation de protection sociale complémentaire « pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent ». Le Cdg38 a donc lancé une procédure de convention de participation « dans les conditions prévues au II du même article (article 88-2 de cette loi) » c'est-à-dire conformément au décret du 8 novembre 2011 auquel ce texte renvoie. Ensuite, « les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ces contrats par délibération, après signature d'une convention avec le Centre de gestion de leur ressort ».

Il est proposé aux élus qu'à la date du 01/01/2022, la commune adhère au contrat-cadre mutualisé pour le lot 2 :

**-Prévoyance contre les accidents de la vie**

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Montant unitaire de 10 € mensuel par agent et au proportionnel au temps de travail de l'agent, aussi bien pour les temps non complet que les temps partiels.

La participation de l'employeur ne pourra pas dépasser le coût de la cotisation pour le montant de la garantie choisie par l'agent.

Les adhérents à ce contrat sont :

- Les agents titulaires et stagiaires
- Les agents contractuels de droit public

Pour adhérer, les agents devront avoir un contrat d'une durée d'au moins six mois consécutifs.

La collectivité choisit l'assiette de cotisation suivante :

100% traitement Indiciaire Brut (TBI) et Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

Cette prestation est prise en charge dans le cadre de la cotisation additionnelle versée au Centre de gestion de l'Isère.

Durée du contrat : 6 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable un an.

L'organisme retenue est le groupement Gras Savoye-Ipsec.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, autorise l'adhésion à la convention de protection sociale pour la prévoyance avec le CDG 38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion.

**3/ Délibération N°2021- 92: Adhésion au contrat cadre de fourniture de titres restaurants mis en place par le CDG38**

La loi du 19 février 2007 a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents, et d'en définir librement les modalités. De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille. Les collectivités peuvent pour ce faire agir directement ou faire appel aux services du Centre de gestion.

A l'issue d'une procédure de consultation de marché public, le Centre de gestion de l'Isère a mis en place un contrat cadre ouvert et à adhésion facultative, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

Deux prestataires ont été retenus à l'issue de notre consultation :

- Lot 1 : **Sodexo** pour les chèques déjeuner version papier
- Lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

Il est proposé aux élus :

1 - D'adhérer au contrat-cadre mutualisé à la date du 01/01/2022, pour le lot 2 : **Edenred** pour les chèques déjeuner dématérialisés (carte)

La durée du contrat cadre est de 4 ans avec un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

2 - De fixer la valeur faciale du titre restaurant à 6 €

3 - De fixer la participation de la commune à 60% de la valeur faciale du titre.

La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre et ne pas excéder 5,55 Euros/agent/jour (seuil 2021) afin de ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales.

L'adhésion de la commune donnera la possibilité à ses agents de bénéficier de ces prestations.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité accepte l'adhésion au contrat cadre mutualisé à compter du 01/01/2022 et détermine la valeur faciale du titre restaurant à 6€ et fixe la participation financière de la commune à 60 % de la valeur faciale du titre et autorise Madame la Maire à signer la convention d'adhésion avec le CDG38.

Un règlement sera rédigé sur l'octroi de ces titres-restaurant.

#### **4/ Délibération N°2021-93 : Délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT**

Pour rappel, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire, un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L2122-22 du CGCT pour la durée de son mandat.

Au début du mandat, une délibération a été prise le 09/06/2020, où le conseil municipal déléguait une partie de ces domaines à Madame la Maire.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer une nouvelle attribution, prévue à l'article L2122-22 du CGCT, concernant les demandes de subventions faites aux organismes financeurs, pour l'attribution de toute subvention de fonctionnement ou d'investissement susceptible d'être accordée dans le cadre de projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévue de la dépense.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la délégation suivante à Madame la Maire, pour la durée du mandat :

- Demander à tout organisme financeur, l'attribution de toute subvention de fonctionnement ou d'investissement, susceptible d'être accordée dans le cadre de projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévue de la dépense.

#### **5/ Délibération N°2021-94 : Marché de travaux à procédure adaptée pour la rénovation intérieure de l'église du bourg**

Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été lancée en vue de la rénovation intérieure de l'église du centre bourg.

Le montant du marché public est de 139 585,60 € HT, soit 167 502,72 € TTC.

Le marché public est composé de trois lots. Il est proposé à l'assemblée délibérante de retenir les entreprises suivantes :

Le lot 1 – Menuiserie intérieur bois et correction acoustique, est attribué à la société MENUISERIE DU VAL D'AINAN pour un montant de : 55  
285,00 € HT, soit 66 342,00 € TTC

Le lot 2 – Eclairage intérieur, est attribué à la société ATELIER ELECTRIQUE VOIRONNAIS pour un montant de :  
31 858,00 € HT, soit 38 229,60 € TTC

Le lot 3 – Peinture, est attribué à la société BOSSANT LOVERA & CIE pour un montant de  
52 442,60 € HT, soit 62 931,12 € TTC

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame la Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6/ Délibération N°2021-95 : Marché de travaux à procédure adaptée pour l'aménagement de l'OAP Rossignol**

Madame la Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'OAP Rossignol, un appel d'offres a été lancé.

Le marché public est attribué à l'entreprise STPG (Société de Travaux Publics du Grésivaudan) pour un montant de 386 930,39 € HT soit 464 316,47 € TTC.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché public ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement du dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

### **7/ Délibération N°2021-96 : Instauration tarification sociale pour la restauration scolaire**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour un euro maximum.

Au 1<sup>er</sup> avril 2021, ce dispositif est amplifié en permettant à l'ensemble des communes éligibles à la DSR Péréquation de bénéficier de cette mesure.

Une aide financière est accordée aux communes qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins trois tranches de tarification, soit trois tarifs distincts, en fonction des revenus ou du quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €.

Le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2€ à 3€ par repas facturé à 1€ maximum depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la commune, sous réserve de la disponibilité des crédits en loi de finances.

La collectivité reste libre de se retirer du dispositif quand elle le souhaite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité ,

- d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la tarification sociale pour la restauration scolaire en appliquant les tranches de tarification suivantes :

Tranches de quotient familial	Coût par jour du repas
0 - 499	1.00 €
500 - 999	2.20 €
1000 - 1599	3.50 €
1600 et +	4.15 €

- Cette tarification est applicable pour une durée illimitée, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne modifier la tarification.
- Autorise Madame la Maire, à signer la convention triennale avec l'Etat

### **8/ Délibération N°2021-97 : Décision modificative N°6**

Madame la Maire fait état du projet retenu par les citoyens dans le cadre de l'enveloppe de 10 000 euros votée en mars 2021 pour le budget participatif inscrite alors à l'article 2188 - 53.

S'agissant d'une œuvre d'art de type trompe l'œil sur le bâtiment communal dit « ancienne gare du VFB » cette dépense doit être imputée à l'article 2161 « œuvre et objets d'art - opération 105.

Les crédits votés lors du BP 2021 sont à modifier ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2188-53 autres immobilisations projet de budget participatif	10 000,00			
		10 000,00		

<b>2161- Oeuvre et Objets d'art -105</b>				
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la présente Décision Modificative.

### **-Point sur les commissions**

Bruno ROUDET fait un point sur l'activité de la police municipale. De nombreuses dégradations de panneaux routiers ont été constatées, trois vols de vélos et un vol d'une voiture.

Le policier municipal a fait de la prévention autour du cimetière en cette période de la Toussaint.

La piste vélo a été réalisée sur le parking Rossignol.

M ROUDET informe que la municipalité a été conviée à l'anniversaire de la société Pack Up pour leurs 20 ans, la société a changé de directeur et également de nom, elle s'appelle désormais We Pack Up.

Le 15/10 dernier, Bruno Roudet et Myriam Marrant ont assisté à la réunion des 10 communes du canton avec le président du département à la mairie de Voiron, où les différents services du département ont été présentés.

Point sur la fibre optique et son avancée : 2 ans de retard ont été pris sur le raccordement suite à des problèmes techniques et des problèmes de recrutement de personnel. Le raccordement pour la commune se fera fin 2024.

Une rencontre est prévue le 03/11 prochain avec la direction territoriale voironnais chartreuse pour faire le point sur les demandes de subventions de la commune et sur les différents subventions qui peuvent être attribuées à la commune.

Le bornage des terrains à acquérir pour l'aménagement du pôle salle des fêtes a été réalisé.

Pour rappel, le 11/11 à 10h30 cérémonie au monument aux morts

En ce qui concerne les RH et le recrutement d'un responsable des services techniques, suite au départ à la retraite du responsable actuel au 1<sup>er</sup> avril 2022, 6 candidatures ont été reçues à ce jour.

Le TE 38 viendra présenter ses différents services lors d'une réunion de travail des élus.

Lors du Congrès des Maires, les élus ont rencontré la société SOBECA, qui a une cellule spécialisée dans la vidéoprotection, qui sera présentée également lors d'une réunion de travail des élus.

### **-Commission urbanisme -Logement :**

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme-logement donne plusieurs informations :

- Plusieurs dossiers d'urbanisme sont tacites en raison des problèmes de personnel rencontrés à la CAPV. 3 permis de construire ont été déposés, mais pas pour des maisons individuelles. Lancement de la dématérialisation pour les DP .

-OAP Rossignol : Achat du terrain par Bouygues le 28/10/2021 à la société Rossignol. Le 19/11 prochain , réunion avec Bouygues Immobilier.

-Projet Voltalia : Une réunion doit être organisée avec les voisins et ensuite une réunion publique.

-Chemin des Moulins : refus d'un propriétaire de signer pour la régularisation de ce chemin.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 08/11/2021.

**-Commission Travaux :**

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur les différents chantiers :

- Réalisation de la résine gravillonnée colorée autour du gymnase
- Pelouse stade de football : analyse de sol réalisée par un laboratoire, pas de trace de désherbant.
- Marché de rénovation de l'église : notification du marché aux entreprises va être faite , ensuite intervention du maître d'œuvre qui va programmer la première réunion de travail
- Entretien voirie communale : commande passée à la société COLAS des travaux
- Travaux éclairage courts de tennis 1 et 2 : la société retenue pour effectuer les travaux rencontre de gros problèmes de livraison du matériel.
- Eclairage public : 32 points lumineux seront changés par la CAPV avant la fin de l'année.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 23/11/2021.

**-Commission enfance jeunesse :**

- Travaux effectués durant les vacances scolaires : installation de la fontaine à l'école maternelle
- Réunion du conseil d'école en élémentaire : effectifs appréciables dans les classes. Des parents font remonter des problèmes d'insatisfaction dans les services périscolaires.
- L'école élémentaire ne trouve toujours aucun candidat pour l'emploi civique.
- Réflexion sur une bibliothèque commune entre les deux écoles.
- Ecole maternelle : effectifs très importants. Information en janvier prochain si ouverture éventuelle d'une classe supplémentaire .
- Réunion est prévue avec la directrice de l'école maternelle pour mieux organiser le trajet des enfants de la maternelle qui déjeunent au restaurant scolaire.
- Réunion avec une personne qui effectuera un audit des locaux municipaux, afin de faire un état des lieux , de revoir les temps de travail des agents, la répartition du travail, l'utilisation des produits et du matériel. Programmer des formations.
- Crèche : rencontre récente de la directrice, qui nous a informé d'une liste d'attente d'un an pour l'accueil des enfants. La directrice a fait part d'un souhait d'agrandissement de la crèche. A ce jour, 8 assistantes maternelles exercent sur la commune.
- CEJ : fabrication de plaques pour les noms de salles communales
- AEJ : Réunion pour faire un point sur l'entretien des locaux. 24/11 : réunion du conseil d'administration.
- CODASE : Une rencontre a eu lieu récemment entre les élus et les responsables de la structure
- Projet Cuisine centrale : le 13/10/2021 a eu lieu une réunion entre les trois communes avec une réflexion sur les investissements nécessaires pour ce projet et sur le lieu éventuel de cette structure. La CAPV et le Parc de la Chartreuse apportent un soutien fort à ce projet, qui peut être subventionné jusqu'à 80%.

La prochaine réunion de la commission est prévue le 15/11/2021

**-Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :**

Catherine DALLES, adjointe donne quelques informations :

- Marché du journal municipal les Echos : avenant au contrat actuel jusqu'en juin 2022. 3 devis seront demandés à des graphistes pour établir le chemin de fer, qui permettra ainsi d'être plus précis pour établir le futur cahier des charges.
- Boîte à livres : Les lycées de la région ont été contactés pour réaliser cette boîte à livres, un lycée professionnel de Bourgoin-Jallieu a accepté de la faire. Celle-ci sera posé dans le parc de la mairie.
- Décoration du village pour les fêtes de fin d'année : marché de Noël aura lieu le 05/12 et le Sou des Ecoles décorera la mairie le 04/12. Le 11/12 : fête du village en association avec les commerçants de la commune. Commande d'une structure gonflable pour cette journée festive. Plusieurs animations seront organisées durant la journée et le concert de Noël sera organisé le soir, au profit du CCAS.
- Film du village sera bientôt terminé
- Manifestation « le jour de la nuit » : manifestation qui a connu un grand succès, réservations complètes

-Expo livres à vous actuellement dans le hall de la mairie avec les œuvres de l'artiste Frédéric Marais.

la prochaine réunion de la commission aura lieu le 09/11/2021.

Commission festivités :

- Le 30/01/2022 aura lieu le repas des aînés à la salle des fêtes avec pour thème « la croisière s'amuse ».
- Proposition de changement de méthode pour distribuer les colis : livraison des colis sur la même matinée par binôme.  
Prochaine réunion de la commission festivités le 18/11/2021.

### **Commission association-économie-environnement :**

Karine SIAUVE, conseillère municipale déléguée donne plusieurs informations :

- Les conventions de mise à disposition du gymnase aux associations ont été signées , toutefois de nombreux problèmes sont constatés le week-end.
- Réunion avec le club de football afin d'établir un état des lieux des locaux mis à leur disposition.
- Assemblées générales de nombreuses associations actuellement, la mairie sera présente à chacune des AG.
- Concours au club des chiens : la mairie sera présente
- Demande de subventions pour le budget 2022 : Les formulaires de demandes de subventions ont été transmis aux associations.
- Rebouchage des poteaux : commande supplémentaire de bouchons a été faite récemment.
- Nichoirs à hirondelles : trois nichoirs seront installés à l'église, à l'arrière du restaurant scolaire, et sur un autre lieu à déterminer.
- Nid à chauve-souris sera installé à la mairie.
- Hôtel à insectes devra être aménagé afin d'attirer les insectes, à voir avec le Pic Vert et le Collectif Demain.
- Schéma Vélo : Réunion le 03/11, relier les 3 communes à vélo et relier Voiron à ces 3 communes.
- « Savoir rouler à vélo » projet d'animation de la CAPV lors de l'inauguration de la piste vélo.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 17/11/2021.

**-Parc de la Chartreuse** : animations mois de la nuit avec 2 randonnées sur la commune.

### **-CAPV :**

#### **-Economie :**

- 2 entreprises ont acheté des terrains à la CAPV pour s'installer.
- Aide à l'animation des communes , 12 communes sont éligibles, St Etienne de Crossey a obtenu une subvention de 723 €

#### **-Solidarité :**

- Réunion de la commission le 03/11/2021.

Prochaine réunion de travail des élus le 16/11/2021.

Prochaine réunion du conseil municipal le 20 décembre 2021.

\*\*\*\*\*

Clôture de la séance à 23h00